



Signature d'actes pour personne dans l'incapacité de le faire.

Par **Thiery M**, le **26/08/2010** à **21:24**

Bonjour,
Mon pere a eu un AVC qui l'a rendu aphasique et hémiplégique. Il est aujourd'hui en reeducation mais l'appartement qu'il occupait n'est pas adapté à son état (accès, ascenseur,...). Nous souhaiterions lui trouver un appartement adapté et louer cet appartement. Quelle serait le moyen pour pouvoir louer cet appartement (signature à sa place)? Il ne peut en effet écrire et ses facultés mentales sont tres altérées.
En vous remerciant,